

EXCLUSIF

BRUXELLES

LA JUSTICE BELGE va étouffer un dossier de 6 assassinats terroristes



▶ Parmi eux, l'assassinat d'un médecin abattu par haine antisémite pour les mêmes motifs que la tuerie au Musée Juif

Dans les années 1990, la Sûreté de l'État belge a recruté un individu, Abdelkader Belliraj, qu'une note du Gia (Groupe interforçés antiterrorisme) soupçonnait d'avoir commis deux

assassinats à Bruxelles, et en avait en fait commis six. Un assassin a travaillé dix ans pour les services belges.

Est-ce pour protéger la réputation de la Sûreté et empêcher

le scandale d'éclater dans des débats de cour d'assises que le parquet fédéral, renonçant à son rôle protecteur de la société et des victimes, s'apprête, demain, à 9h, à demander à la chambre des mises en accusation de Bruxelles de prononcer le non-lieu dans l'affaire Belliraj qui concerne six assassinats commis à Bruxelles entre 1987 et 1989 dont celui du grand médecin d'Erasmus, le D^r Joseph Wybran ?

"Belliraj a été recruté par la Sûreté après avoir assassiné ou fait assassiner six personnes et alors qu'il y avait des soupçons pour au moins deux. Est-ce ce que le parquet fédéral veut empêcher de

mettre sur la place publique ?", s'interroge M^{me} Michèle Hirsch.

Avec son confrère Laurent Kennes partie civile pour l'ULB, M^{me} Hirsch, qui défend la veuve du D^r Wybran, et le CCOJB se batront demain pour tenter d'empêcher que soit classé le dossier Belliraj de six assassinats avec plusieurs suspects identifiés. L'autre mot de la langue française, c'est : étouffé.

Et l'incroyable, c'est qu'ils seront deux à demander le non-lieu : le parquet et Belliraj. Belliraj et le parquet fédéral associés dans le même combat ! Alors qu'en 2008 et 2009, le parquet fédéral était tout feu tout flamme pour faire juger Belliraj

and C^o. C'étaient perquisitions, arrestations, extraditions, commissions rogatoires au Maroc.

Puis il y eut ce revirement à 360 degrés condamné par la chambre du conseil pour qui, c'est évident, "les victimes d'actes de terrorisme ont le droit à une enquête effective."

RIEN N'Y A FAIT au parquet fédéral : selon lui, les six assassinats attribués à Belliraj and C^o n'étaient pas de nature terroriste (tous furent pourtant commis pour des motifs idéologiques, celui du D^r Wybran l'étant par haine antisémite à l'instar de la tuerie au Musée juif de Bruxelles). Et sans lien entre eux : sans lien alors que l'arme 7,65 mm fut la même, que les aveux de Belliraj - certes obtenus (au Maroc) sous la torture - n'en n'étaient pas moins cohérents avec les constatations faites à Bruxelles (et que Belliraj ne pouvait connaître, sauf à avoir participé aux faits). Et ce n'est pas du terrorisme, insiste le parquet fédéral, alors que Belliraj et ceux qui l'aidaient tuaient à Bruxelles pour le compte du groupe Abou Nidal.

L'avocate Michèle Hirsch : "Le magistrat qui défend cette position est celui aussi qui gère le dossier Nemmouche de la tuerie du Musée juif. Six assassinats, des suspects connus et pour certains localisés : et le parquet demande le classement vertical ? Quelle est la raison ? Au nom de quoi est-on dans la déraison ?"

Gilbert Dupont



M^{me} Hirsch qui défend la veuve du D^r Wybran (en haut) se battra pour tenter d'empêcher que soit classé le dossier Belliraj. © EPA/DELGA

